

Litige pour concernent un achat de cartes vrp

Par athimon, le 21/01/2010 à 14:12

Bonjour messieurs,

j'ai acheté un portefeuille de cartes, à une personne partant en retraite afin de m'installer en tant que VRP. Ce portefeuille comprenait plusieurs cartes évaluées à l'époque à environ deux années de commissions. Il s'avère que par négligence de la part du vendeur (société non prévenue), une des société s'est chargée elle-même de recruter un commercial. J'ai donc acheté une carte que je ne possède pas. Le vendeur ne veut pas me la rembourser (2 000€) sous prétexte que le montant d'achat était en fait « un forfait ».

Sur quel article de loi, puis-je m'appuyer pour l'inciter à me rembourser et à quelle juridiction m'adresser si un arrangement à l'amiable échouait ?

Dans l'attente de vous lire, sincères salutations.

Cordialement

Mr ATHIMON Jérôme

Par HUDEJU, le 21/01/2010 à 15:41

Bonjour

J'avais déjà répondu à votre question ,sur une autre file que vous avez crée il me semble .